

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean



## COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 18 octobre 2021 à 13h15 sur la plateforme Teams

### PRÉSENCES :

#### POUR LA COMMISSION

Jérôme Carette  
Joanne Landry  
Sandra Larouche  
René Simard  
Julie Truchon

#### POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### ABSENCE :

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous et souligne l'arrivée de M. Éric Paradis au sein du comité.</p> <p>M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>M. Jérôme Carette fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 31 mai 2021;</li> <li>4. Rapport de la rentrée (jeunes) (P);</li> <li>5. Plan d'utilisation du personnel mis en disponibilité (P);</li> <li>6. Stages-sommes résiduelles (P);</li> <li>7. Programme d'aide aux employés (P-S);</li> <li>8. Séance d'informations personnel enseignant à statut précaire (P);</li> <li>9. Rencontre 2021-2022 des finissants de l'UQAC (P);</li> <li>10. Bilan pénurie de personnel (P-S);</li> <li>11. Masques faciaux contenant du graphène – Avis de Santé Canada (P);</li> <li>12. Formation continue (S);</li> <li>13. Versement REER (P);</li> <li>14. PAÉE (P);</li> <li>15. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>15.1</li> </ol> </li> <li>16. Levée de la rencontre.</li> </ol>	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Paul Grenon. Accepté à l'unanimité.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2021	<p>Mme Julie Truchon fait la lecture du procès-verbal.</p> <p><u>Suivis :</u></p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p><b>3.11. Vaccination COVID</b>  M. Jérôme Carette transmet des informations sur la vaccination des 12-17 ans qui s'est déroulée en juin dernier. Il en profite pour expliquer la demande d'information du directeur de la Santé publique à l'effet d'acheminer des renseignements que le Centre de services scolaire possédait sur le personnel afin que la Santé publique puisse déterminer le taux de vaccination de celui-ci.</p> <p><b>4. Postes 2021-2022</b>  M. Jérôme Carette précise qu'un poste majoritaire a été choisi lors de la séance d'affectation de juin. Les autres postes majoritaires ont été scindés et attribués selon la liste de priorité.</p> <p>Mme Julie Truchon ajoute que le poste égalitaire formé au primaire et en anglais intensif à l'école Garnier est demeuré vacant et a aussi été défait et octroyé en périodes résiduelles.</p> <p><b>6. Organisation</b>  M. René Simard explique que la déclaration dans GPI des élèves à risque de comportement (RC), à risque d'apprentissage (RA) et à difficulté d'apprentissage (DA) se fait habituellement au 1<sup>er</sup> juillet.</p> <p>En 2020, plusieurs écoles n'avaient pas colligé les informations au 1<sup>er</sup> juillet dû à la situation de la pandémie. Lors des travaux de l'organisation scolaire de janvier 2021, les directions ont été invitées à effectuer une mise à jour de ces informations dans GPI. Comme les données étaient pour plus d'une année, cela a comme effet d'augmenter le nombre d'élèves de ces catégories.</p> <p>M. Simard confirme qu'il y a une légère augmentation, mais que celle-ci se rééquilibrera lors du prochain exercice puisque les données ont pu être consignées dans GPI au 1<sup>er</sup> juillet 2021.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 31 mai 2021 est proposée par Mme Joanne Landry.  Accepté à l'unanimité.</p>

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
4.	<b>RAPPORT DE LA RENTRÉE (JEUNES) (P)</b>	<p>M. René Simard dépose et présente le document du Rapport de la rentrée scolaire (secteur jeune) 2021-2022. Quelques précisions sont demandées en cours de présentation.</p> <p>M. Éric Paradis souligne qu'un tableau présente les transferts et choix d'école au primaire et qu'il serait intéressant d'avoir également un portrait pour la clientèle au secondaire.</p> <p>M. Jérôme Carette donne des explications sur le portrait au niveau des ressources humaines. On y observe une augmentation de 15 postes réguliers à temps plein chez le personnel du secteur des jeunes avec une stabilité de la clientèle au primaire et une hausse au secondaire. Pour les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, ce sont les planchers d'emploi qu'on y retrouve.</p> <p>L'organisation a pu combler tous les postes en début d'année, mais la situation sera plus difficile en cours d'année dans plusieurs champs compte tenu des difficultés de recrutement d'enseignants.</p> <p>M. Paradis demande à la partie patronale s'il est possible d'obtenir un équivalent à temps plein pour l'ensemble du personnel à contrat. M. Carette mentionne que cette information se retrouvera dans le cahier de l'État des effectifs qui sera produit sous peu.</p> <p>M. Paradis émet un commentaire concernant la présentation des tableaux qui ne sont pas organisés de la même manière et qu'il serait souhaitable d'uniformiser le tout. Il fait également la remarque que plus d'une centaine d'élèves sont intégrés dans les classes régulières et que cela, malgré l'ajout de ressources, amène une surcharge de travail pour le personnel enseignant.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Joël Gagné observe que beaucoup d'investissements ont eu lieu pour l'amélioration des bâtiments et qu'il aurait été intéressant de connaître le coût total de ces travaux.</p> <p>M. René Simard termine en énumérant différents projets et nouveautés dans les écoles pour l'année 2021-2022.</p>	
5.	<b>PLAN D'UTILISATION DU PERSONNEL MIS EN DISPONIBILITÉ (P)</b>	<p>Mme Julie Truchon mentionne que la plupart des personnes mises en disponibilité au printemps ont été résorbée à l'exception d'un enseignant de la formation professionnelle pour lequel elle précise la tâche prévue au 15 octobre 2021.</p> <p>M. Éric Paradis constate l'amélioration au niveau du personnel enseignant mis en disponibilité comparativement aux années antérieures.</p> <p>M. Jérôme Carette explique que l'augmentation de la clientèle à la formation professionnelle au printemps est en bonne partie due aux efforts de recrutement à l'étranger. Plus de 50 nouveaux élèves ont été admis dans différents programmes cet automne.</p> <p>Mme Truchon mentionne être à la recherche de personnel enseignant pour certains secteurs afin de combler les besoins dans différentes spécialités.</p>	
6.	<b>STAGES-SOMMES RÉSIDUELLES (P)</b>	<p>Mme Julie Truchon dépose le document de la Répartition des sommes résiduelles de la gestion des stages universitaires pour 2020-2021 et y apporte quelques précisions.</p>	
7.	<b>PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (P-S)</b>	<p>M. Jérôme Carette dépose et présente le rapport du quatrième trimestre du Programme d'aide aux employés (PAE) préparé par la firme Solutions Mieux-Être</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Lifeworks qui en était à sa dernière année de contrat. Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le nouveau contrat de service du PAE a été octroyé au groupe GRAP.</p> <p>M. Paul Grenon déplore le fait que les personnes qui ont entrepris des démarches avec un fournisseur auront à poursuivre avec un autre. M. Carette confirme qu'en étant un organisme public, l'octroi de contrat d'envergure est règlementé.</p> <p>Cependant, le Centre de services scolaire tente de mettre en place des conditions gagnantes dont celle de pouvoir prolonger le contrat de 2 années supplémentaires, ce qui garantirait jusqu'à 5 ans avec le même fournisseur. Quelques observations font l'objet d'une discussion.</p>	
8.	SÉANCE D'INFORMATIONS PERSONNEL ENSEIGNANT À STATUT PRÉCAIRE (P)	<p>Mme Julie Truchon mentionne que la séance d'information pour les personnes à statut précaire aura lieu le mercredi 10 novembre à 16h15 sur la plateforme Teams.</p> <p>Le statut d'engagement, la rémunération, le processus de sélection et les listes de priorité et de rappel feront partie des sujets traités lors de la rencontre. Les stagiaires seront également invités à participer. Un représentant syndical sera aussi présent.</p>	
9.	RENCONTRE 2021-2022 DES FINISSANTS DE L'UQAC (P)	<p>Mme Julie Truchon informe que la rencontre avec les finissants de l'UQAC, tous champs confondus, aura lieu le 2 décembre 2021 en présentiel à l'UQAC. Les quatre Centres de services scolaires se réunissent pour faire une présentation générale à l'ensemble des finissants et poursuivent en atelier afin de donner des réponses plus spécifiques pour chacun des centres.</p> <p>Cette année, l'invitation sera élargie aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, car il y a de plus en plus de stages-emplois et que plusieurs d'entre eux comblent certains besoins de suppléance.</p> <p>M. Éric Paradis demande s'il y a une stratégie de déployée afin d'effectuer du recrutement dans d'autres universités. Mme Truchon répond que cela ne se fait pas</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>en ce moment, mais elle fait le constat que des personnes reviennent en région ce qui constitue un facteur favorable pour le recrutement. Elle ajoute que cela fait également partie des approches possibles.</p> <p>M. Jérôme Carette précise que la priorité est aux actions qui ont le plus de chance de succès. Il mentionne la présence de plusieurs Centres de services scolaires lors du Salon de l'emploi ce qui peut avoir un impact sur la rétention des finissants dans la région, car il arrive que ces derniers se voient offrir de meilleurs contrats là où la pénurie est encore plus présente qu'ici.</p>	
10.	<b>BILAN PÉNURIE DE PERSONNEL (P-S)</b>	<p>M. Éric Paradis demande d'avoir le portrait global de la situation de pénurie de personnel enseignant sachant que la situation devient de plus en plus problématique à notre Centre de services scolaire.</p> <p>Mme Julie Truchon présente et commente un tableau illustrant le portrait à ce jour du personnel inscrit au bottin de la suppléance par champ d'enseignement. Elle confirme l'accentuation du manque de ressources pour les remplacements.</p> <p>Des stratégies sont mises en place par le Service des ressources humaines afin d'octroyer des contrats favorisant la rétention dont le regroupement de congés sans traitement, lorsque cela est possible, ainsi que des contrats intégrant des stages pour des étudiants universitaires. Elle mentionne également que des enseignants à temps partiel pourraient être amenés à changer de contrat pour occuper une plus grande tâche ce qui aurait pour effet de redistribuer leur charge de travail à des stagiaires ou à des personnes non légalement qualifiées. Il y a aussi le fait que certaines personnes quittent pour des écoles privées ou d'autres centres de services scolaires qui vivent le même phénomène dans leur milieu.</p> <p>M. Jérôme Carette mentionne que le personnel ne demeure pas longtemps disponible pour la suppléance occasionnelle qui demeure un défi.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Mme Truchon ajoute que des enseignants de l'extérieur aimeraient effectuer un retour en région et à notre Centre de services scolaire, mais seulement si nous leur accordons un contrat à temps plein régulier ou à fort pourcentage alors que nous devons respecter nos encadrements.</p> <p>Quelques précisions sont apportées à la suite de questions de la partie syndicale.</p> <p>M. Carette indique que dans ce contexte le Centre de services scolaire est à revoir la pratique dans l'octroi des congés différés tout en honorant ceux qui ont été accordés antérieurement. Actuellement, il reste de l'ouverture pour le préscolaire-primaire, mais fixant à 4 le nombre de congés pouvant être octroyés. Il mentionne également une recrudescence du nombre d'inscriptions au baccalauréat en enseignement, ce qui laisse entrevoir des jours meilleurs. L'université démontre également plus d'ouverture et de flexibilité envers les stages-emplois.</p> <p>M. Éric Paradis demande si la partie patronale communiquera les nouvelles pratiques concernant les demandes d'un congé sans traitement et d'un congé à traitement différé. M. Carette confirme qu'il n'y aura pas de nouvelle communication officielle à ce sujet déjà abordé en CRT. Les balises d'un congé à traitement différé se retrouvent à l'Annexe 13. Le Service des ressources humaines répond aux questions des enseignantes et enseignants.</p>	
11.	<b>MASQUES FACIAUX CONTENANT DU GRAPHÈNE – AVIS DE SANTÉ CANADA (P)</b>	<p>M. Jérôme Carette dépose l'Avis de Santé Canada à propos des masques contenant du graphène qui peuvent être de nouveau utilisés au Canada. Il s'agit de l'avis diffusé le 13 juillet 2021.</p>	
12.	<b>FORMATION CONTINUE (S)</b>	<p>M. Éric Paradis rappelle la mise en vigueur de modifications à la L.I.P., notamment en ce qui concerne la formation continue et une nouvelle disposition reconnaissant que le choix des formations continues appartient aux enseignants. Il dénonce le fait que l'employeur convoque des personnes à des formations non-désirées. Des échanges</p>	



NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>préalables avec les services des ressources humaines et éducatifs ont permis de clarifier que certaines formations pouvaient être obligatoires dont celles en lien avec les projets éducatifs, le choix d'une équipe-école confirmé en CPPE ou la sécurité des élèves.</p> <p>La partie syndicale demande au Centre de services scolaires de continuer à offrir la formation selon un menu intéressant, mais que ces dernières ne soient pas imposées et respectent le choix des enseignants.</p> <p>M. Jérôme Carette confirme les échanges tenus précédemment et mentionne être en accord sur certains points que M. Paradis a énumérés dans son intervention. Le Centre de services scolaire comprend la position de la partie syndicale, mais ne la partage pas complètement. Il ajoute que, malgré la modification à la L.I.P. et l'obligation de formation continue de 30 heures, l'employeur a toujours le pouvoir d'assigner le personnel enseignant pour assister à des formations. Des discussions ont également lieu au niveau national sur ce sujet.</p> <p>M. Paul Grenon demande le motif pour lequel le Centre de services scolaire convoquerait un membre du personnel enseignant à une formation non-désirée. M. Carette répond que pour le moment tout se passe relativement bien dans les milieux et émet le souhait que cela se poursuive en ce sens.</p> <p>Mme Sandra Larouche mentionne que les formations tenues lors d'une journée pédagogique ont fait l'objet de discussions au CPPE.</p> <p>M. René Simard indique qu'une bonne partie des convocations à une formation sont en lien avec les plans de perfectionnement individuels.</p>	
13.	VERSEMENT REER (P)	<p>M. Jérôme Carette mentionne qu'en raison du manque de ressources disponibles au Service des ressources humaines, le Centre de services scolaire n'offrira plus la possibilité de pouvoir transférer dans un REER le solde de la banque de congés de</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>maladie monnayables à la retraite. Bien que cette pratique soit possible et légale, il mentionne que la convention collective prévoit que le paiement de ces congés soit versé sur la dernière paie de l'employé.</p> <p>M. Éric Paradis se dit attristé que cette possibilité ne soit plus offerte au personnel enseignant, mais comprend que la situation est en raison de la diminution du personnel administratif. M. Paradis suggère que cette pratique puisse continuer de s'appliquer en y mettant certaines conditions, notamment celle d'un délai raisonnable.</p> <p>M. Carette prend note du commentaire, mais malheureusement, une priorisation du choix des services doit se faire.</p>	
14.	PAÉE (P)	<p>M. Jérôme Carette mentionne qu'une rencontre d'information sur le Programme d'accès à l'égalité à l'emploi se tiendra le jeudi 21 octobre à 11 heures sur la plateforme Teams. C'est en vertu de la loi portant sur l'équité en emploi favorisant certains groupes que le programme doit être révisé. Une communication a déjà été acheminée à la partie syndicale à ce sujet. Un retour de consultation est possible jusqu'à la semaine prochaine afin de respecter les délais. M. Éric Paradis confirme avoir reçu la documentation et un retour suivra si nécessaire.</p>	
15.	AFFAIRES NOUVELLES	Rien à ce point.	
16.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 15 heures.	Mme Joanne Landry propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines